



CCAS DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi 4 février à 18h00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le lundi 25 janvier 2021, s'est réuni dans la salle René Dassé en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration	17	Date de la convocation : 25 janvier 2021
Nombre de présents	14	
Nombre de pouvoirs	1	Date de l'affichage : - 8 FEV. 2021
Suffrages exprimés	15	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENault, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean-Pierre LAFARGUE , M. Jean-Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M. Julien DUBOIS, Mme Géraldine MADOUNARI, Mme DUVIGNEAU Anne-Marie

POUVOIRS :

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à M. Pierre STETIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sarah PÉCHAUDRAL-DOURTHE

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

Considérant de rapport d'orientations budgétaires ci-annexé,

SUR PROPOSITION DE MADAME SARAH PÉCHAUDRAL-DOURTHE, VICE-PRÉSIDENTE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 15 VOIX POUR,

Article 1 : de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexé, et de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

Le Président du CCAS,



Julien DUBOIS

« la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'état dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : villa noulibos - 50, cours Iyautey - 64000 pau cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »